



L'endettement s'accroît moins qu'en 2008

L'endettement des différentes structures⁽¹⁾ examinées s'accroît de 6,4 % en 2009 (+8,4 % sur la période précédente) et atteint 4,6 milliards d'euros. La hausse est notamment plus marquée pour les départements et les établissements publics de santé.

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

Au 31 décembre 2009, les charges de fonctionnement progressent pour toutes les catégories de collectivités (+2,7 % globalement), mais marquent un ralentissement significatif par rapport à la progression relevée entre 2007 et 2008 (+5,5 %). Les hausses sont différenciées selon le type de collectivités ou établissements : +0,3 % pour les communes, +2,9 % pour les établissements publics de santé, +3,3 % pour les départements et +6,1 % pour la Région. Ces évolutions sont, pour partie, portées par l'augmentation des frais de personnel qui atteint +11 % pour la Région et +5,2 % pour les départements (+1,6 % pour les communes). Le poste « achats et charges externes » progresse de façon plus modérée : +1,4 % (-8,5 % pour les départements, +4,9 % pour la Région, +0,4 % pour les communes).

Les Groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération) voient leurs charges de fonctionnement continuer à augmenter (+4,4 %), mais de façon moins rapide que l'année précédente (+6,6 %). Les dépenses de personnel continuent à progresser plus vite que les achats et charges externes : +5,8 % contre +3,1 %.

(1) Les données concernent, au sein de la région Poitou-Charentes, les collectivités territoriales (communes, départements, Région), les établissements publics de coopération intercommunale (communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats intercommunaux...), les établissements publics de santé et les établissements publics sociaux et médico-sociaux.

NB : les données figurant dans cette note ne sont pas définitives, les comptes des différentes structures énumérées ci-dessus n'ayant pas tous été arrêtés au moment de l'extraction (début avril 2010).

DES CHARGES FINANCIÈRES EN BAISSÉ

Les charges financières diminuent sensiblement pour quasiment toutes les collectivités : -12,4 %. Là encore, la baisse est différenciée : -8,1 % pour les Établissements publics de santé (EPS), -8,6 % pour les communes, -13,8 % pour la Région, -16,9 % pour les départements et -21,1 % pour les Groupements à fiscalité propre (GFP). Cette évolution est la conséquence de la baisse des taux d'intérêts, mais aussi du ralentissement de l'investissement observé depuis 2008.

DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE PROGRESSION

Les produits de fonctionnement enregistrent une légère progression : +2,4 %. Celle-ci est plus marquée pour les GFP (+5,4 %), pour les hôpitaux publics (+3,2 %) que pour la Région (+2,2 %), les départements (+1,2 %) ou les communes (+0,5 %).

Au titre des produits de fonctionnement, les impôts directs locaux s'avèrent particulièrement dynamiques : +7,9 % en 2009 (+4,3 % en 2008). L'évolution, qui provient de la croissance des bases d'imposition et/ou des taux votés, bénéficie avant tout aux départements (+10,1 %) puis aux GFP (+8,8 %), à la Région (+7,7 %) et aux communes (+5,7 %). Elle compense la baisse des impôts indirects et autres taxes relevées pour les communes (-10,7 %) et pour les départements (-6,4 %).

L'autofinancement représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement : il est disponible pour financer les dépenses d'investissement. La capacité d'autofinancement des collectivités et établissements publics locaux ne progresse que légèrement entre 2008 et 2009 (+0,7 %), tendance cependant légèrement supérieure à la période précédente (+0,3 %). Elle évolue même à la baisse pour les départements (-13,1 %) et la Région (-9,1 %).

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE MODÉRÉE

Les dépenses d'investissement, toutes collectivités confondues, progressent de façon modérée en 2009 : +1,5 %. La tendance négative perçue en 2008 (-3,4 %) s'inverse. Si les subventions d'équipement versées sont en retrait (-10,6 %), les dépenses d'équipement augmentent de 2,7 %. La progression est particulièrement marquée pour la Région (+43,7 %), pour les syndicats intercommunaux (+16,7 %) et pour les départements (+7,6 %). Une baisse est, en revanche, constatée pour les communes (-4,1 %) et les GFP (-10,8 %). Globalement, les effets de la mesure du versement anticipé du Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) ont assurément permis de maintenir un niveau d'investissement proche de celui enregistré en 2008.

DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE GRÂCE AU PLAN DE RELANCE

Les ressources d'investissement progressent sensiblement du fait des versements anticipés du FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'économie (+27,4 %) pour l'ensemble des collectivités : +20,4 % pour les communes (avec un produit de FCTVA en augmentation de 104 %), +19,3 % pour la Région (FCTVA : +85,7 %) et +65,7 % pour les départements (FCTVA : +142,1 %). Les produits d'investissement des GFP sont, en revanche, en baisse de 24,3 % : il est vrai que ce type de structures n'était que faiblement impactées par la mesure (elles percevaient déjà le FCTVA en N par rapport aux investissements effectués), ce qui se retrouve au niveau du FCTVA comptabilisé en 2009, en baisse de 1,8 % par rapport à 2008.